

# CHAPITRE XXVI.—ASSURANCE\*

## SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. ASSURANCE-INCENDIE.....	1182	Sous-section 3. Finances des compagnies d'assurance-vie à charte fédérale....	1193
Sous-section 1. Total général de l'assurance-incendie au Canada.....	1183	Sous-section 4. Assurance-vie des mutuelles.....	1196
Sous-section 2. Activité des compagnies d'assurance-incendie à charte fédérale	1183	Sous-section 5. Assurance-vie en vigueur en dehors du Canada et souscrite par des compagnies canadiennes autorisées.....	1199
Sous-section 3. Finances des compagnies d'assurance-incendie à charte fédérale	1185	Sous-section 6. Total général de l'assurance-vie au Canada et des affaires des compagnies canadiennes à l'étranger.....	1201
Sous-section 4. Pertes causées par les incendies. ....	1188	SECTION 3. ASSURANCE-RESPONSABILITÉ..	1202
SECTION 2. ASSURANCE-VIE.....	1189	SECTION 4. ASSURANCES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES.....	1205
Sous-section 1. Total général de l'assurance-vie au Canada.....	1190		
Sous-section 2. Activité des compagnies d'assurance-vie à charte fédérale....	1191		

NOTA.—On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

La statistique divise habituellement l'assurance en trois classes: incendie, vie et responsabilité. La plupart des compagnies ont une charte fédérale, mais quelques-unes n'ont qu'un permis provincial. Plusieurs associations et mutuelles s'occupent aussi d'assurance. L'*Annuaire* de 1941, pages 859-961, étudie en détail les principaux points des lois relatives à l'assurance en général et du domaine de la compétence fédérale et provinciale en la matière. Dans l'*Annuaire* de 1942, pages 842-846, un article spécial traite de l'expansion de l'assurance-incendie et de l'assurance-responsabilité au Canada de 1931 à 1940 par suite de la promulgation des trois lois sur l'assurance de 1932; un article sur l'assurance et la balance des paiements internationaux paraît aux pages 884-885 de la même édition. L'*Annuaire* de 1947, pages 1115-1125, contient un article spécial intitulé "L'assurance au Canada, durant la crise économique et la guerre".

## Section 1.—Assurance-incendie

L'assurance-incendie au Canada date de l'établissement d'agences de compagnies d'assurance anglaises. Situées d'habitude aux ports de mer, elles étaient dirigées par des marchands de l'endroit. La plus ancienne ouvrit ses portes à Montréal en 1804. La première compagnie canadienne a été fondée en 1809 et une compagnie américaine est entrée en activité au Canada pour la première fois en 1821. L'*Annuaire* de 1941, pages 861-862 donne un bref exposé des origines de l'assurance-incendie au Canada.

Le rapport du surintendant de l'Assurance pour l'année terminée le 31 décembre 1952 fait voir qu'à ce jour il existait 281 compagnies d'assurance-incendie à charte fédérale, dont 69 canadiennes, 84 britanniques et 128 étrangères. En 1875, première

\* Revu, sauf indication contraire, sous la direction de K. R. MacGregor, surintendant de l'Assurance, Département des assurances, Ottawa.